Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 23 (1938)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, NOVEMBRE 1938 No 11 23me ANNEE

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition : IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Idées directrices.

La prévoyance et l'ordre comme éléments de progrès.

Ce ne sont pas les occasions d'être prévoyant qui manquent à l'agriculteur, c'est plutôt le sentiment de la prévoyance. L'Etat ou les associations peuvent bien fonder ou encourager des œuvres qu'on envisage comme nécessaires pour diminuer la crise agricole : les établissements de crédit, des stations d'essai, de bonnes écoles, des caisses d'assurances, etc. ; mais ils ne peuvent inculquer de force aux paysans ni le goût de l'épargne ni celui de l'instruction, ni l'esprit d'ordre et de travail. D'un autre côté, ces qualités peuvent manquer d'emploi, faute d'être suffisamment stimulées du dehors. Une action commune permettra seule d'aboutir au résultat désiré.

Numa Droz.
Ancien président de la Confédération.

* * *

Le crédit populaire doit être fondé sur la coopération, sur l'aide-toi toi-même.

Le peuple, — ainsi nous l'apprend une expérience répétée — ne peut être aidé qu'en lui enseignant à s'aider lui-même. L'homme riche venant à son secours avec des dons et des aumônes ne saurait jamais accomplir le bien requis. L'or prodigué ainsi par lui, comme le ferait une bonne fée, s'évanouirait en bien peu de temps, laissant les bénéficiaires dans un état plus déplorable qu'auparavant, plus à la merci des autres, moins enclins à faire acte d'énergie indépendante. L'or qui est destiné à procurer des bienfaits réels et durables doit être extrait par le peuple lui-même et doit représenter le fruit de ses propres conscients efforts. Pour nous servir des paroles du Dr Liebknecht, un philanthrope étranger expérimenté, tout ce qui doit être fait pour l'ouvrier ou le paysan doit l'être par lui-même. Il s'ensuit donc que les ouvriers, et tous ceux qui se trouvent dans des circonstances économiques semblables aux leurs, doivent de toute nécessité se créer eux-mêmes le mécanisme de banque qui leur convient ; et c'est précisément cela qui les oblige d'entrer dans la voie de la coopération. **Etant eux-mêmes individuellement faibles au point de vue économique, l'ouvrier, le petit commerçant, l'humble cultivateur ne peuvent se faire un peu de bien durable et substantiel que par l'aide de l'association.**

De là absolue nécessité de faire appel à la coopération.

WOLFF (Des Banques coopératives de crédit).

Les organisations Raiffeisen suisses en 1937

(Suite et fin)

c) Les institutions spéciales de l'Union centrale et leur activité.

1.) L'Office de revision

A côté de la Caisse centrale, l'Office de revision constitue la plus importante des branches d'activité de l'Union.

Nos revisions visent à une application stricte des statuts et des principes éprouvés de Raiffeisen et assurent ainsi une gérance sûre des Caisses affiliées. Ces revisions ont le renom d'être étendues et sévères. Mais si le mouvement raiffeiseniste n'a subi aucune avarie quelconque au cours de près de 40 ans d'activité et a enregistré une courbe de développement continuellement montante, il le doit certainement pour une large part aux revisions professionnelles et strictes qu'il a introduites dès le début.

En 1937, toutes les 640 Caisses constituant l'effectif à la fin de l'année ont subi à l'improviste la revision ordinaire conformément aux dispositions des statuts et de la loi fédérale sur les banques. 6 Caisses ont été soumises encore à une seconde revision. 37 Caisses seulement (39 l'année précédente), soit le 6 %, ont eu recours à l'aide de l'Union lors de la clôture de leurs comptes annuels, mais encore ne s'agissait-il dans la plupart des cas que de rechercher quelques minimes erreurs de comptabilité. La durée moyenne des revisions a été de 16 heures par Caisse, comme l'année précédente. 10 reviseurs se partagent la tâche de revision ; 5 d'entr'eux s'occupent exclusivement de cette branche d'activité, alors que les 5 autres effectuent encore accessoirement d'autres travaux profitant à l'ensemble des Caisses affiliées par ex. analyse des comptes annuels au début de l'année, statistique, contentieux, renseignements, traductions, etc.

Le résultat général des revisions est, cette année encore, satisfaisant, même très satisfaisant. Et le fait que bien que dirigée par des gens généralement novices en matière de banque, les Caisses sont gérées ainsi de manière absolument correcte et sûre, prouve de manière irréfutable que sur la base des principes éprouvés de Raiffeisen et dans le cadre d'une organisation générale adéquate avec chambre de revision professionnelle, la population rurale est absolument en mesure d'administrer elle-même, dans chaque village, son épargne et son crédit. Le recouvrement d'intérêts et d'amortissements en souffrance ainsi que la régularisation ou la liquidation de quelques comptes ne satisfaisant plus aux exigences statutaires ont seuls ici ou là provoqué certaines difficultés et nécessité parfois l'intervention du service du contentieux de l'Union. Nous avons à déplorer cette année un malheureux cas d'abus de confiance qui a pu être liquidé toutefois sans causer de préjudice matériel à la Caisse en question grâce à l'intervention rapide et aux mesures prises par l'instance de revision.

Les revisions de cette année ont per-

mis de juger des effets de la dévaluation. Si cette dernière a certainement enrayé la chute des valeurs foncières elle n'a pas été cependant ce que d'aucuns espéraient, c'est-à-dire une panacée guérissant tous les maux et satisfaisant tous les désirs. Dans la distribution des prêts en particulier, elle n'a rien changé à l'ancienne ligne de conduite car les principes d'une saine politique de crédit sont absolument immuables. Toute entreprise financière, grande ou petite, suppose de l'ordre et de la discipline. C'est là une loi générale qui doit toujours rester au-dessus des contingences régionales et des mentalités différentes. Et le système de crédit le plus parfait et le plus avantageux ne peut être vraiment efficace que là où règnent l'esprit d'initiative, le travail, l'économie, la sobriété et une capacité professionnelle suffisante. L'établissement de crédit altruiste et d'utilité publique qu'incarne la Caisse Raiffeisen ne doit également pas seulement aider financièrement mais il lui incombe aussi de guider, de conseiller et d'éduquer en quelque sorte ses débiteurs. Il doit inculquer à ces derniers des principes d'ordre et de ponctualité et favoriser la mise en valeur des talents et des forces des individus et du peuple. L'expérience nous apprend aussi que la bonne volonté ne suffit également pas toujours et que pour parer aux fluctuations de la vie économique actuelle et aux malheurs qui peuvent toujours se produire tout chef d'entreprise doit posséder certains capitaux en propre. Ces fonds propres sont aussi nécessaires au débiteur que des réserves sont indispensables à l'établissement qui accorde le crédit. On constate également que les expériences faites au cours de la période de crise ont provoqué d'une manière générale une meilleure compréhension des directives toujours données par l'instance de revision. La collaboration si nécessaire entre les organes locaux et le reviseur a fait ainsi des progrès heureux et contribué au sain développement et à la bonne marche des Caisses. Dans certains cas exceptionnels où des Caisses ne tenaient pas compte des avertissements donnés et ne remplissaient pas les exigences minima d'une saine administration, l'Union a, dans l'intérêt de la Caisse incriminée et de l'ensemble du mouvement, imposé la démission de certaines personnes et leur remplacement par des hommes conscients de leurs obligations et de leurs responsabilités d'administrateurs de l'épargne populaire.

2) **Le Secrétariat.**

Le Secrétariat s'occupe principalement du service de presse, de renseignement et de propagande ainsi que de la défense générale des intérêts du mouvement lors de la promulgation de lois et arrêtés. Il donne également des consultations sur toutes les questions coopératives, administratives et juridiques.

Les lois et arrêtés de toutes sortes promulgués en abondance depuis la guerre, tant sur le terrain fédéral que cantonal, compliquent singulièrement la tâche des administrateurs de nos Caisses rurales. Aussi l'Union s'efforce-t-elle d'écarter le plus possible les difficultés et de simplifier le travail des caissiers en donnant toutes directives utiles, soit verbalement lors des revisions, soit par des circulaires et par les journaux de l'Union.

Dans cet ordre d'idées, l'Union recueille et revoit les déclarations des Caisses et s'occupe de l'encaissement et de la livraison à Berne des différents droits de timbre fédéraux. Cela simplifie la tâche des Caisses et permet d'éviter de désagréables réclamations de l'Administration fédérale des contributions. Le Secrétariat de l'Union a confectionné et livré à 82 Caisses 20.000 circulaires de propagande avec texte approprié pour chaque Caisse. Il a imprimé ou multigraphié les comptes annuels de 74 Caisses. Des fonctionnaires du Secrétariat et de l'Office de revision ont donné 74 conférences lors des assemblées des Fédérations, lors des réunions des groupements régionaux et lors des assemblées générales des Caisses locales. Une attention particulière est vouée aussi au service de presse.

Parmi les lois et arrêtés lors de la promulgation desquels l'Union est tout spécialement intervenue, il y a lieu de citer en premier lieu les **dispositions cantonales concernant la protection de l'épargne.** D'une manière générale les cantons ont considéré comme suffisante la nouvelle réglementation telle que la prévoit la loi fédérale sur les banques et ont renoncé à édicter encore des prescriptions spéciales à ce sujet. Ce fut le cas en particulier pour les cantons d'Argovie, St-Gall et Obwald qui connaissaient cependant déjà le droit de gage légal en faveur des dépôts d'épargne. Seuls Glaris et Zurich ont cru devoir faire exception en promulguant encore, malgré la loi fédérale, des dispositions spéciales qui, de l'avis général, n'ont plus de raison d'être et ne font qu'instituer un formalisme superflu et sans effet pratique.

Le 1er juillet 1937 est entré en vigueur le **nouveau code fédéral des obligations.** L'Union et les Caisses locales ont un délai de 5 ans pour adapter leurs statuts aux nouvelles dispositions léga-

---

Feuilleton

La course des sept jours

LUNDI : A sec !...

Il y a comme ça des jours où on a beau faire la plus persuasive collecte au fond de ses poches et de ses tiroirs, impossible d'y découvrir le moindre sou vaillant (ou découragé) ! C'est généralement le lundi qu'on s'aperçoit de cette cruelle situation, le jour où on a par principe le teint « de cette paleur nacrée que donne l'usage de la richesse », comme dit Flaubert.

Après avoir médité un instant sur la redoutable fragilité des destins de l'homme, on se creuse la tête pour découvrir une solution. La première chose à faire, c'est de réduire à zéro les faux frais, pourtant bien agréables par temps chaud. Et puis, généralement, on se débrouille. Je plains les gens, et surtout les jeunes gens, qui n'ont jamais vu le diable au fond de leur bourse.

MARDI : J'ai voulu imiter l'Etat.

Parfaitement ! J'ai voulu imiter l'Etat. Je me suis dit : « Si, au lieu de t'arranger sottement pour que tes dépenses ne dépassent pas tes recettes, tu faisais comme les communes, comme les cantons, comme la Confédération, comme tous les Etats. Si tu établissais d'abord le montant de tes dépenses en fixant les recettes après coup ? »

Hein ? C'est une idée ! Une bonne idée, agréable et somme toute peu compliquée. Il y a une paille, je le sais : Pour les dépenses, ça va tout seul. Pour les recettes, c'est moins facile.

MERCREDI : Premier objectif.

Démarche préliminaire et sans espoir : S'en aller trouver son directeur, avec un petit sourire charmeur et persuasif et lui demander une augmentation. C'est ce que je fis. Or, mon directeur est le plus aimable et le plus compréhensif des hommes. Seulement, comme tous les directeurs du monde, il a une fâcheuse propension à lever les bras au ciel en secouant la tête de gauche à droite dès qu'on lui parle d'augmentation.

Je me retirai donc, le sourire figé et le budget toujours déséquilibré...

JEUDI : Un petit impôt ?

Pourquoi ne pas essayer, comme l'Etat, le coup du petit impôt anodin et tout ce qu'il y a de provisoire. (Un temps. Je ferme l'œil gauche et je gonfle la joue droite. Oui. Vous m'avez compris.)

les. Ces modifications imposées ne portent que sur quelques rares articles et sont toutes seulement de nature formelle. Ce travail de revision des statuts sera entrepris dès qu'une certaine pratique aura précisé encore quelques questions controversées et déterminé la meilleure manière de procéder. Il nous plait également de signaler que la revision du code fédéral a porté aussi sur les dispositions concernant le registre du commerce et a introduit diverses simplifications et une réduction sensible des émoluments d'inscription pour les petites sociétés coopératives ce qui favorisera la fondation de nouvelles Caisses Raiffeisen. Ainsi a été réalisée une revendication de l'Union suisse des paysans que l'Union a toujours vivement soutenue.

Dans différents cantons la question du **placement des fonds publics et pupillaires** dans les Caisses Raiffeisen a donné lieu à des discussions et provoqué des interpellations au parlement et des interventions auprès des autorités. Bien que les Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union constituent le seul groupe d'établissements bancaires qui, depuis la fondation et en dépit de la crise, n'a jamais connu de défaillance dans ses rangs et bien que l'organisation technique et le système de contrôle de nos coopératives de crédit rendent des pertes pour les déposants quasi impossibles on rencontre néanmoins toujours auprès des autorités civiles et ecclésiastiques des préjugés à leur égard et une opposition occulte contre lesquels nous devons constamment lutter.

L'Union n'a pris officiellement position au sujet du **projet de loi sur le désendettement agricole.** Mais les débats aux Chambres fédérales sont caractéristiques et sur la base des expériences faites avec la procédure d'assainissement agricole on ne peut que désirer, dans l'intérêt de l'économie nationale et du maintien d'une classe agricole saine, que ce projet ne prenne pas force de loi.

En considération de l'emprise toujours plus considérable de l'Etat sur l'économie privée les organisations raiffeisenistes se prononcèrent contre l'initiative en vue de la création dans le canton d'Argovie d'une Caisse de secours en faveur des débiteurs hypothécaires et dans le canton de Soleure contre une prolongation du Gentlemen's Agreement hypothécaire. Elles se sont montrées par contre sympathique aux sociétés coopératives de cautionnement qui ont été fondées dans divers cantons sous les auspices des corporations d'artisans ou des associations de propriétaires fonciers et souhaitent voir de semblables institutions se constituer aussi pour l'agriculture afin de poursuivre sur le terrain privé l'activité des Caisses cantonales de secours aux paysans obérés.

3.) **Le Service de presse.**

L'Union édite deux journaux paraissant mensuellement, le « Raiffeisenbote » en langue allemande et le « Messager Raiffeisen » en langue française. Ces publications sont l'objet d'un intérêt qui va en croissant constamment. La rédaction se plait à constater une réjouissante augmentation du nombre des collaborateurs et le chiffre des abonnés s'est aussi accrû.

Le Raiffeisenbote en est à sa 25me année d'existence. Il compte 11.500 abonnés, soit 400 de plus que l'année précédente. 33 Caisses — une de plus qu'en 1936 — ont abonné tous leurs membres à l'organe officiel de l'Union.

Le Messager Raiffeisen tire à 3700 exemplaires (augmentation 150). 13 Caisses ont abonné également tous leurs membres.

4.) **Le Service de l'économat.**

Ce service livre aux Caisses affiliées tous les livres, registres et formulaires nécessaires à leur activité. Il a effectué durant l'année 4274 envois de matériel à toutes les Caisses affiliées (4281 l'année précédente) pour une somme globale de fr. 49.437,20 (année précédente fr. 48.918,40).

Le dépôt de matériel comprend 335 formulaires dans les 4 langues nationales. Il s'est encore enrichi l'an dernier de nouveaux formulaires, entr'autres de statuts en langue romanche.

Des coffres-forts fabriqués en série, de construction soignée et offrant toutes les garanties utiles, ont été livrés à des conditions particulièrement avantageuses à 14 Caisses. 1265 coffrets d'épargne ont été remis également à 78 Caisses affiliées.

5.) **Le Service du contentieux.**

Institué par l'Union pour défendre les droits et les intérêts individuels des Caisses affiliées, ce service se charge de procéder au nom des Caisses contre les débiteurs et les cautions dans les cas difficiles ou litigieux et lorsque les organes locaux se trouvent mal placés pour intervenir eux-mêmes.

Outre la liquidation de situations compromises ou ne satisfaisant plus aux exigences statutaires ce service s'occupe d'interventions extraordinaires auprès des débiteurs ne satisfaisant pas à leurs engagements et de la régularisation de positions présentant des lacunes d'ordre formel ou matériel.

Durant l'année 1937 ce service a li-

Je fis le tour des voisins : Moyennant une modeste redevance mensuelle, je m'engageais à ne plus chanter faux dans mon bain et à ne plus siffler en me rasant. Je ne recueillis qu'indifférence coupable et haussements d'épaules blasés.

Il fallait évidemment trouver autre chose. Soudain un éclair m'inonda :

VENDREDI : Pourquoi pas une subvention ?

Oui. Pourquoi pas? La ligue contre l'abus des subventions en touche bien une, afin de mener efficacement sa campagne !

Je rédigeai donc un placet bien tapé, à l'adresse des autorités très constituées. Je ne me rappelle plus exactement le motif que j'invoquais. Mais il me souvient que je crus devoir me comparer, parce que je pensais que ça ferait plus « gründlich », à une auto. Je donnais des chiffres et des statistiques, ma puissance à l'impôt, le diamètre de la roue de trop qui me sert de roue de secours, ma consommation (non pas aux 100 kilomètres, mais aux 24 heures), etc., etc.

Je n'ai jamais reçu de réponse.

Ah ! Si nous étions gouvernés !!..

SAMEDI : Alors quoi, on emprunte ?

Dernière solution : L'emprunt. Comment n'y avais-je pas songé plus tôt. L'exemple vient de haut. Je courus chez le grand patron d'un de nos vastes établissements de crédit.

Ah ! Ouiche !... On m'explique qu'il fallait des masses de garanties. Au fond, si je comprends bien, il faut être déjà bien à son aise pour pouvoir emprunter !...

Je partis à reculons, l'oreille basse...

DIMANCHE : La plus dangereuses des solutions.

C'est l'inflation !

Seulement, pour le simple citoyen comme vous et moi, l'inflation porte un vilain nom: le faux-monnayage. Et j'ai comme l'impression que ça va tout de suite chercher dans les dix ans de prison.

Alors, de guerre lasse, j'ai occupé mon dimanche à refaire mon budget selon la formule périmée : *fixer les dépenses d'après les recettes.*

C'est embêtant mais tout compte fait, c'est plus commode et plus sage.

On ne peut pas comparer les petites choses aux grandes : les individus, par exemple aux Etats !...

Jean Peitrequin.

(Reproduit par « Curieux .)

quidé 98 cas pour 58 Caisses affiliées. Au 31 décembre il s'occupait encore de 132 objets différents pour le compte de 75 Caisses.

A part quelques rares exceptions les interventions du service du contentieux ont été couronnées de succès et, soit amiablement soit par la voie juridique, il est parvenu à amener les coobligés à répondre d'une manière satisfaisante à leurs engagements ou à régulariser convenablement leur situation, et à liquider les cas litigieux qui lui ont été remis.

Bien que ce service nécessite un travail d'étude et de réalisation fort considérable, les émoluments débités aux Caisses sont toujours très minimes et ne couvrent souvent que juste les frais de ports et de poursuites.

Ce service du contentieux s'avère toujours des plus utiles. Outre les avantages directs qu'en tirent les Caisses qui y recourent, il permet de faire de nombreuses expériences dont profite l'ensemble du mouvement et a déjà ainsi permis d'éviter des pertes et des procès coûteux.

d) **Considérations finales**

Il résulte de ce qui précède que les organisations raiffeisenistes suisses ont encore déployé l'an dernier une riche et féconde activité. Les Caisses locales comme la Caisse centrale ont réalisé des progrès qui n'avaient été enregistrés jusqu'ici dans une mesure semblable qu'au cours des années exceptionnelles de prospérité d'après guerre. Il est visible que la solidité dont les Caisses Raiffeisen ont fait preuve au cours de la période de grande crise économique de 1930-36 a été une révélation pour beaucoup et que nos coopératives rurales de crédit jouissent aujourd'hui de la considération et de la confiance d'un public toujours plus étendu.

L'idée de Raiffeisen a pénétré maintenant dans tous les cantons suisses. Et en cette année du cinquantenaire de la mort du génial créateur F. G. Raiffeisen le mouvement raiffeiseniste suisse occupe, avec ses 640 Caisses et ses 60.000 sociétaires, une place des plus honorables parmi les différentes autres organisations agricoles du continent. Cette prospérité, le mouvement le doit avant tout au fait qu'il a su conserver inaltérés les admirables principes tout imprégnés de l'idéal chrétien et énoncés par Raiffeisen, principes qui font de l'argent non pas un maître mais un serviteur de la morale et de l'économie.

En rapprochant et en solidarisant les individus, en favorisant l'essor d'un peuple agricole indépendant et profondément attaché à sa terre les organisations raiffeisenistes suisses remplissent aussi une mission patriotique et constituent un facteur de conservation de notre patrie suisse libre et démocratique.

Nous ne saurions également terminer sans exprimer nos remerciements à tous ceux qui, dans les Caisses locales, dans les Fédérations cantonales et dans l'Union suisse collaborent avec un admirable dévouement à la prospérité de l'œuvre. Cet harmonieux travail en commun a déjà permis de réaliser de grandes choses et permettra d'en réaliser de toujours plus grandes à l'avenir encore. L'œuvre du passé garantit le travail et le succès de demain. Et un passé tel que celui du mouvement raiffeiseniste suisse, fait de prudence avisée et de désintéressement, permet non seulement d'envisager l'avenir avec confiance mais de concevoir aussi les plus belles espérances.

La situation économique et le marché de l'argent

Le mois dernier, au moment où se préparait notre petit journal, l'Europe entière était encore dans l'attente anxieuse d'un conflit qui paraissait inévitable. Les événements devaient fort heureusement prendre une autre tournure. La conférence de Munich aboutissait à l'accord qu'on connaît. La guerre avait pu être évitée. Le monde entier poussa un soupir de soulagement. La vie économique et financière internationale qui pendant quelques jours avait été entièrement dominée par les événements politiques reprend petit à petit tous ses droits. L'accord de Munich obligera naturellement de nombreux pays à une adaptation de leur production et à une modification de leur politique commerciale. D'aucuns escomptent déjà une amélioration des affaires et de la situation économique générale. C'est le cas principalement en Amérique. Pour ce qui nous concerne, nous croyons qu'un trop grand optimisme n'est pas encore de mise. En effet, après l'allégresse qui a ponctué l'accord de Munich, l'incertitude, l'inquiétude même reprennent déjà le dessus. Le discours de Sarrebruck ne témoigne pas d'un grand changement dans les méthodes de M. Hitler et le désarmement moral, prélude indispensable au désarmement tout court et à la paix véritable, n'est pas encore à la veille d'être réalisé ; dans ces conditions on entend exprimer des vues sinon directement pessimistes du moins moroses sur l'avenir de l'Europe.

Placé au milieu de grands états armés jusqu'aux dents qui étaient prêts à s'affronter, la **Suisse** est restée admirablement calme durant les événements de septembre. Notre pays ne semble pas avoir été saisi par la crainte et la psychose de guerre comme l'ont été par exemple d'autres pays neutres moins exposés pourtant que le nôtre. Alors que nos soldats pouvaient s'attendre à être mobilisés, les autorités fédérales et le peuple suisse tout entier gardèrent un sang-froid admirable et une attitude pondérée tout en ayant bien conscience du sérieux de la situation et en se préparant à toutes les éventualités. Certes, une peur exagérée provoqua bien quelques retraits d'argent dans les banques, mais d'une manière générale ces prélèvements restèrent dans une limite raisonnable. Quelques bonnes gens crurent aussi devoir faire des provisions spéciales de denrées alimentaires. Mais ces cas restèrent isolés et nulle part des mesures spéciales ne durent être prises. Seules critiquables furent les agissements, en certains endroits, d'accapareurs et de gens qui passent d'ordinaire pour de bons citoyens mais qui, à l'heure du danger, s'empressèrent de cacher leur argent ou de le transformer en dollars américains. L'évolution des événements a occasionné des pertes sensibles à tous ces gens qui ont été ainsi punis par où ils ont pêché et une fois de plus a eu raison le brave citoyen qui a gardé son sang-froid, sa confiance et son calme. Les bulletins hebdomadaires de la Banque nationale permettent de suivre le mouvement important de capitaux qui est intervenu au cours de la période critique de septembre. Les avoirs en compte de virement à la Banque nationale, qui étaient encore de 1775 millions le 7 septembre, accusent une diminution de 147 millions durant la deuxième semaine de septembre, de 31 millions durant la troisième semaine, de 131 millions durant la quatrième semaine soit donc plus de 300 millions en trois semaines ! En ce qui concerne la circulation fiduciaire, les fluctuations sont plus caractéristiques encore. Du 7 au 30 septembre, le volume des billets de banque en circulation a augmenté de 400 millions pour atteindre le 30 du mois un chiffre record de 1933 millions de francs. En bourse, les cours des actions et des obligations firent des culbutes désordonnées. Pareils à une marée, les cours baissèrent à mesure

que se précipitaient les événements politiques pour regagner leur position primitive dès que l'orage se dissipa. Après avoir passé temporairement jusqu'à 3 ¾% le rendement des fonds publics se fixa de nouveau à environ 3 %. On peut considérer aujourd'hui comme certain que les événements de septembre, avec les mouvements considérables de capitaux qu'ils entraînèrent ont mis un terme à la baisse des taux. Grâce à la forte liquidité dont elles disposent les banques suisses ont supporté avec aisance l'orage qui a déferlé et les disponibilités restent encore suffisamment abondantes sur le marché des capitaux pour qu'une hausse immédiate des taux ne soit pas à craindre. Depuis le début d'octobre la circulation des billets s'est dégonflée de 232 millions et les avoirs en compte de virement à la Banque nationale ont augmenté de nouveau de 191 millions de francs. Pour l'instant les perspectives du marché de l'argent restent sensiblement les mêmes que par le passé. Les banques semblent toutefois déjà se monter un peu moins restrictives à l'égard des nouveaux dépôts. Lors des conversions les banques cantonales offrent toujours 3 % à 10 ans de terme et 2 ¾% à 5 ans, les nouveaux placements à ces conditions n'étant encore acceptés que pour des montants limités. En caisse d'épargne, les établissements officiels bonifient un taux moyen de 2,6 % et en compte courant de ½ à 1 ½%. Pour les prêts hypothécaires de premier rang le taux semble s'être ancré à 3 ¾% et cela pour une certaine durée. Le niveau actuel des taux est le plus bas qui ait été enregistré dans les annales financières du pays. Il peut être certainement accepté comme rationnel aussi bien par les débiteurs que par les créanciers, et les gens qui aujourd'hui continuent à réclamer une baisse encore plus accentuée du loyer de l'argent prouvent que leurs revendications ne sont plus inspirées par l'intérêt général mais qu'elles ne sont qu'un moyen démagogique d'exploiter certains mécontentements populaires à des fins personnelles ou politiques.

* * *

Dans les **milieux raiffeisenistes** les événements de septembre n'ont pas eu de répercussions graves. Il y eut bien certes, ici ou là, des bonnes gens qui furent saisis tout à coup d'une peur déraisonnée et qui voulurent à tout prix et immédiatement retirer leur argent. Dans la plupart des cas, les caissiers parvinrent facilement à tranquiliser ces clients trop impulsifs en les mettant en garde contre les dangers de la thésaurisation qui non seulement entraîne des pertes d'intérêts et comporte des risques importants (vol, incendie, etc.) mais est aussi pernicieuse parce qu'elle provoque inutilement des perturbations sur le marché financier et une hausse immédiate des taux. On s'est rendu compte une fois de plus, à cette occasion, de l'influence heureuse qu'exerce le caissier Raiffeisen dans une communauté rurale. L'Union avait naturellement pris toutes les mesures de précautions que réclamait la situation tendue, ceci aussi bien pour les Caisses affiliées que pour la Caisse centrale. Les Caisses n'eurent en conséquence à s'inquiéter de rien. Elles purent se procurer avec aisance à la Caisse centrale tous les fonds nécessaires pour leurs besoins courants. Les renseignements donnés par l'Union dans sa circulaire du 28 septembre procurèrent également aux dirigeants des Caisses et aux déposants un sentiment de sécurité. Il n'y eut de panique nulle part. Seule la région frontière de Porrentruy manifesta une certaine inquiétude qui est du reste parfaitement compréhensible étant donné que la population de cette contrée se trouve dans une zone d'évacuation et qu'elle avait constamment sous les yeux une Alsace enfiévrée par la mobilisation. Jusqu'au 24 septembre le trafic d'argent entre les Caisses locales et l'Union fut tout à fait normal. Durant la dernière semaine de septembre par contre les sorties de fonds excédèrent les entrées de plus d'un million de frs. Il va sans dire que cela ne constituait pas une épreuve bien considérable pour notre Caisse centrale qui possède actuellement plus de 5 millions de disponibilités et 35 millions d'actifs facilement mobilisables. Dès les premiers jours d'octobre, le trafic est redevenu normal et l'afflux des capitaux a recommencé.

Le marché de l'argent s'étant heureusement rééquilibré, aucun changement ne s'impose pour l'instant dans la politique de taux des Caisses Raiffeisen. Pour les nouveaux placements contre obligations on peut continuer à offrir 3 %, au maximum 3 ¼% à 5 ans de terme. En caisse d'épargne le taux de base sera de 2 ¾%, le 3 % n'étant concédé qu'exceptionnellement et seulement pour les montants n'excédant pas Fr. 3/5000. Le taux du compte courant peut être fixé à 2 %. En ce qui concerne les taux débiteurs, 3 ¾% pourra être appliqué aux créances hypothécaire de premier rang (titres dont le montant n'excède pas le 60 % de la valeur du gage) 4 à 4 ¼ aux prêts hypothécaires de second rang avec garantie complémentaire et prêts sur nantissement de titres et 4 ½ à 4 ¾% aux prêts sur cautions. La Caisse centrale ne prévoit également pas de modification de ses taux pour le dernier trimestre de l'année.

Prolongation du sursis accordé aux bénéficiaires de la procédure d'assainissement agricole.

Le Conseil fédéral soumet à l'assemblée fédérale un projet d'arrêté fédéral concernant une prorogation des mesures juridiques temporaires pour la protection des agriculteurs dans la gêne.

La prorogation est prévue pour trois ans.

Le sursis accordé aux débiteurs lors des assainissements agricoles pourra ainsi être prolongé jusqu'en 1941.

Le nouveau projet a la valeur d'une mesure transitoire. Dans son message aux Chambres le Conseil fédéral dit que le but du nouvel arrêté est de permettre que, jusqu'au fonctionnement de l'œuvre de désendettement, les paysans obérés dignes d'aide puissent continuer à bénéficier du régime spécial institué en leur faveur. D'ici à 1940 on saura également si la loi sur le désendettement entrera en vigueur ou non.

Il est prévu que l'autorité de concordat pourra subordonner la prolongation du sursis à certaines conditions, par exemple à celle de la reprise d'un service approprié de l'intérêt et de l'amortissement des dettes sur lesquelles l'intérêt avait été réduit ou supprimé. Sur la base des observations faites nous sommes d'avis que les autorités de concordat ne devraient jamais consentir à des prolongations de sursis sans entendre l'assaini, les créanciers et les cautions éventuelles et sans prévoir déjà maintenant un petit amortissement des dettes considérées comme non couvertes.

La clause d'urgence serait appliquée au nouvel arrêté sur lequel les Chambres fédérales se prononceront lors de la prochaine session parlementaire.

Toujours les sangsues

Le « Messager Raiffeisen » ne se lasse pas de dénoncer à la méfiance du public certains établissements financiers spéciaux et officines de crédit qui existent un peu partout dans le pays et qui offrent au public des prêts avec ou sans cautions à des conditions soit-disant avantageuses mais qui, effectivement, par le jeu de toutes sortes de clauses, sont en réalité très onéreuses. On ne saurait assez l'encourager dans sa campagne.

Le prototype de ces annonces alléchantes est certainement la suivante que l'on trouve de préférence dans les petits journaux locaux et dans les périodiques agricoles :

Depuis 25 ans

la Banque Uldry et Cie à Fribourg rend des services en escomptant des billets sans caution jusqu'à fr. 500.— ; elle a reçu des centaines de lettres de remerciements. Indiquer la situation financière. Poursuivis, assainis, faillis et intermédiaires inutile d'écrire.

Cette annonce avait retenu mon attention, l'autre soir, en parcourant la page d'annonces d'un journal valaisan. J'en étais à me demander ce que pouvait bien être cette banque et quelle formule magique elle avait bien pu découvrir pour combler ses clients de façon à recueillir des lettres de remerciements par centaines, lorsque — curieuse coïncidence — en poursuivant la lecture du journal mes yeux tombèrent sur le communiqué suivant du Département cantonal des finances :

Attention !

La Banque Uldry et Cie, à Fribourg, fait une intense propagande dans les journaux du Valais au sujet de prêts sans garantie qu'elle offre sous forme de billets à court terme.

Afin d'orienter le public de notre canton sur la nature réelle de ces prêts, nous signalons ce qui suit :

Nous avons en mains une offre faite par la Banque Uldry à un client valaisan. Nous en donnons ci-après le texte littéral :

« En réponse à votre lettre du 8 septem-
» bre, nous avons l'honneur de vous infor-
» mer que nous serions d'accord de vous
» escompter 2 billets de fr. 100.— si vous
» achetez un réveil-tirelire patenté de fr.
» 25.—.

» L'escompte est de 2 % par mois, sans
» commission, nous déduisons en plus les
» frais de ports, de renseignements, d'en-
» caissement, de chèque postal, de timbre
» fédéral et d'envoi.

» Inclus les billets que veuillez nous re-
» tourner munis de votre signature et a-
» dresse et nous vous ferons parvenir le
» décompte avec les fonds. »

Il résulte de cette offre que le client devra payer un intérêt de fr. 2 % par mois, soit 24 % par an et en outre fr. 25.— pour un réveil-tirelire.

Nous prions les personnes qui auraient souscrits des engagements de ce genre de nous les signaler en nous remettant les pièces en leur possession, afin que nous puissions envisager les mesures à prendre.

Le Chef du Dép. des Finances :
O. de Chastonay.

Du coup j'étais fixé et... édifié sur cette banque et sur ses procédés que je me dispense de taxer !

— r —

Rédaction :
HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Chez les Raiffeisenistes de Fribourg romand

La Fédération des Caisses Raiffeisen de la partie romande du canton de Fribourg a tenu son assemblée annuelle ordinaire le 4 octobre dernier, à l'Hôtel Terminus, à Fribourg. L'idée de fixer cette manifestation pendant la Foire aux provisions s'est avérée certainement heureuse, et la journée a récolté tout le succès désiré. Plus de 130 délégués ont répondu à l'appel du comité fédératif et seules n'étaient pas représentées quelques Caisses de la Broye où sévit actuellement la fièvre aphteuse.

En l'absence, pour raisons de santé, du président de la Fédération M. l'abbé Victor Raemy, curé de Morlon, il incombait au vice-président, **M. l'abbé Sapin,** de Villaraboud, de diriger cette fois-ci les débats.

M. Sapin ouvrit l'assemblée en souhaitant une chaleureuse bienvenue aux délégués et en particulier aux deux conférenciers M. Heuberger, directeur de l'Office de revision de l'Union, et M. Hartmann, notaire à Fribourg, ainsi qu'aux invités : M. Collaud, directeur de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve et M. Quartenoud, représentant de « La Liberté », journal qui montre en toutes circonstances beaucoup de sympathie pour notre cause. M. Sapin rappela la mémoire de M. Boschung, anc. conseiller national, décédé en avril dernier, homme influent qui pendant une trentaine d'années a défendu avec autant d'énergie que de conviction les intérêts raiffeisenistes en pays fribourgeois. M. Sapin donna ensuite connaissance de la démission de M. Raemy comme président mais fit immédiatement une proposition que l'assemblée fut unanime à acclamer, celle de ne pas accepter cette retraite du distingué dirigeant de la Fédération et de le prier respectueusement de bien vouloir conserver cette présidence qu'il exerce avec tant de distinction depuis plus de 20 ans.

Il appartenait ensuite à **M. l'abbé Terrapon,** secrétaire de la Fédération, de donner lecture des procès-verbaux très soigneusement rédigés de l'assemblée générale de 1937 et des deux dernières séances du Comité qui furent consacrées spécialement à l'organisation de la campagne contre le malencontreux projet de loi instituant une nouvelle surveillance des caisses d'épargne.

Les comptes du ménage intérieur de la Fédération furent présentés par M. le curé Sapin. Ces comptes bouclent par un solde actif de Fr. 585,15 ce qui représente une augmentation de fortune de Fr. 15.— sur l'année précédente.

M. Sapin, fit ensuite un bref exposé de l'activité déployée par le comité fédératif qui, après avoir contribué à obtenir le retrait de la loi absolument périmée sur les caisses d'épargne, s'occupe encore activement de la question du placement des fonds pupillaires dans les Caisses Raiffeisen.

M. Heuberger, directeur de l'Office de revision de l'Union, prit ensuite la parole pour sa conférence : **« L'Union centrale au service des Caisses locales».** Le conférencier exprima tout d'abord la joie qu'il éprouvait de se trouver de nouveau parmi les fribourgeois romands auxquels il transmit le salut cordial de la centrale raiffeiseniste suisse. Puis il développa son sujet en répondant simplement à la question : Comment se fait-il que les Caisses Raiffeisen ont si admirablement résisté aux répercussions de la crise et pourquoi n'y a-t-il jamais eu de défaillances dans leurs rangs ? Leur force, les Caisses Raiffeisen la doivent avant tout aux principes foncièrement chrétiens qui règlent toute leur activité. Mais leur capacité de résistance est certainement aussi en fonction de leur groupement en une Union nationale avec une Centrale qui ne ménage aucune peine et aucun sacrifice pour concourir au développement et à la sécurité des Caisses locales. L'orateur entretint ensuite ses auditeurs des multiples branches d'activité de la Centrale, de l'organisation de ses différents services et en particulier des plus importants d'entr'eux : l'Office de revision et la Caisse centrale. L'Union suisse a institué les revisions professionnelles en 1902 déjà. Elle est le plus anciens des syndicats de revision du pays et est officiellement reconnue par la Commission fédérale des banques. L'Office de revision a certainement contribué dans une large mesure à assurer la bonne marche des Caisses et le développement constant enregistré déjà par le mouvement raiffeiseniste suisse. La Caisse centrale est également un autre joyau de l'Union et rend des services inestimables aux Caisses affiliées. Elle prend à sa propre charge près des 2/3 du coût des revisions. Elle assure l'indépendance financière des Caisses affiliées et elle est pour ces dernières non seulement un lieu de placement sûr et avantageux des disponibilités ou des capitaux momentanément sans emploi mais encore une précieuse réserve de liquidité en cas de nécessité. La Cais-

se centrale est en quelque sorte la clef de voûte de l'édifice raiffeiseniste suisse ! Parmi tous les avantages que procure l'Union centrale il y a lieu de mettre également tout spécialement en relief ceux qui résultent de l'assistance et de l'aide morale constante qu'elle prête aux Caisses affiliées, spécialement à celles qui, pour une raison ou pour une autre, ont parfois des difficultés à surmonter. L'affiliation à l'Union centrale constitue donc pour une Caisse locale qui suit les excellents principes de Raiffeisen une assurance contre tous les risques et les aléas de l'existence. M. Heuberger termina ensuite son exposé par une pensée de pieuse reconnaissance à la mémoire du Doyen Traber, le fondateur de l'Union suisse et il adressa aussi un hommage respectueux au grand pionnier raiffeiseniste en pays fribourgeois, M. l'abbé Raemy, de Morlon.

M. Hartmann, notaire à Fribourg, fit ensuite une captivante conférence sur « Les actes hypothécaires ». Pendant une heure et demie d'horloge le conférencier examina tant sous l'angle juridique que pratique la question du **gage immobilier en droit suisse** (cédule hypothécaire, différentes sortes d'hypothèques, etc.). Cet exposé très fouillé et complet de M. Hartmann a permis de se rendre compte combien complexe est toute cette question du gage immobilier et l'utilité qu'il y aurait certainement de publier un guide à ce sujet pour faciliter aux dirigeants des Caisses locales l'accomplissement de leur tâche délicate d'administrateur.

Les deux conférenciers furent chaleureusement applaudis par l'auditoire et remerciés par le président Sapin qui leva la séance vers 13 heures, après une courte discussion.

* * *

Un banquet excellemment servi réunit ensuite les délégués dans la grande salle de l'Hôtel Terminus. Acclamé major de table, M. Ridoux, caissier de Lentigny, remplit ses délicates fonctions avec toute la maîtrise qu'on lui connait et sous sa direction se succédèrent bientôt les toasts et les chants patriotiques dans une atmosphère de franche cordialité.M. Heuberger porta son toast à la santé du président de la Fédération M. Raemy dont tout le monde regrettait vivement l'absence; il souligna tous les mérites de M. Raemy et il donna lecture d'une lettre de félicitations accompagnant un petit souvenir que la Direction générale de l'Union a tenu à faire parvenir au vaillant pionnier raiffeiseniste fribourgeois à l'occasion de son jubilé de 30 ans de collaboration au mouvement. M. Heuberger félicita également le Comité d'organisation de la Foire aux provisions, manifestation qui témoigne de l'esprit d'initiative de Fribourg, et dont le succès va toujours grandissant.

M. Collaud, directeur de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve, — qui est toujours un hôte très apprécié des assemblées raiffeisenistes — se félicita des excellentes relations qui existent entre l'école qu'il dirige et les organisations raiffeisenistes et il invita le Comité fédératif à fixer de nouveau une prochaine réunion à Grangeneuve.

M. Gottrau (Marly) remercia encore l'Union pour les précieux services qu'elle rend aux Caisses locales spécialement lors des revisions et M. Pillonel (Villarepos) qui, bien que raiffeiseniste depuis quelques mois seulement, tenait à proclamer son enthousiasme pour la cause raiffeiseniste et sa joie de pouvoir collaborer à une œuvre dans laquelle règne un si bel esprit.

M. Sapin adressa encore des remerciements à M. Ridoux, l'excellent major de table, et quelques dernières paroles d'encouragement aux délégués. Puis la journée se termina par la visite de la Foire aux provisions, où Fribourg expose les produits de son sol et de son activité, et qui est une belle manifestation de l'effort personnel et collectif et de la volonté de progrès de l'agriculture et de l'artisanat fribourgeois.

Choses et autres

Les banquiers véreux.

Le Tribunal criminel de Lucerne a été appelé à s'occuper dernièrement de l'ancienne banque Gut et Cie à Lucerne, qui avait dû fermer ses guichets. Plainte avait été déposée par la Commission des banques en vertu de la loi bancaire et par deux créanciers. Les accusés sont l'ancien propriétaire de la Banque Gut et un ancien fondé de pouvoirs qui fonctionnait en qualité de caissier.

L'instance officielle de revision ayant provoqué en 1937 une demande de sursis concordataire, une société en commandite Gut et Cie fut inscrite au registre du commerce, les commanditaires étant l'accusé et un comptable. La banque commença son activité bien que n'ayant pas encore reçu d'autorisation.

Quand la banque Gut et Cie fut mise en faillite le 5 juillet 1937, Gut fit transporter plusieurs sacs de documents à un endroit inconnu. C'est pourquoi il est accusé de vol. La banque en commandite fondée en janvier 1937 était insolvable dès le début, car elle ne disposait d'aucun capital social. Cette nouvelle firme parvint à amener plusieurs clients de l'ancienne banque en faillite, à lui transférer leurs créances, de sorte qu'ils se virent en partie dépouillés du privilège dont ils bénéficiaient comme petits déposants d'épargne. Les dommages causés portaient sur une somme de Fr. 130.000,—.

Le procureur a requis pour Romain Gut une peine de trois ans et demi de réclusion et pour le caissier une année et demie pour escroquerie, détournement et vol.

Un audacieux filou.

Le 28 septembre, à Genève, peu avant midi, un individu se présentait aux guichets de l'usine de dégrossissage d'or demandant à acheter des lingots d'or et exhibant, à cet effet, quelques billets de banque.

Profitant d'un moment d'inattention de l'employé, l'audacieux voleur réussit à s'emparer de deux lingots d'or d'une valeur de Fr. 10.000,— et à prendre la fuite sans bourse délier.

Le signalement de l'individu a été lancé par la police dans toutes les directions.

Crise monétaire !

Un journal français rapporte que dans les îles de l'Océanie, la monnaie courante chez les indigènes est constituée par des dents de marsouin. Voulez-vous une tortue ? C'est autant de dents. Un œuf de canard sauvage ? Deux dents.

Et voilà, c'est simple : il suffit d'avoir une provision de dents, et l'on est l'homme le plus heureux de l'endroit.

Ces braves indigènes s'imaginaient posséder une monnaie à l'abri des fluctuations mystérieuses du change, bref une authentique devise-or plus stable que le métal jaune lui-même.

Hélas ! ces bonnes gens avaient compté sans des commerçants d'Europe, qui introduisirent de fausses dents fabriquées dans leurs usines des bords de l'Elbe.

Ce fut l'effondrement des cours, les dents tombèrent à rien et il en eût fallu une tonne pour se procurer la moindre once de nourriture.

Les financiers dentaires des îles connurent de cruels moments et force fut à ces malchanceux, victimes de l'**ersatz,** de chercher une autre monnaie plus stable.

L'or dans le monde.

La production mondiale de l'or, en 1937, s'est montée à 1.100.000 kg. Elle arrive ainsi à un point maximum qui n'avait encore jamais été atteint.

L'Union Sud-africaine garde la première place avec un tiers de la production mondiale. Puis vient l'Union soviétique ; mais les chiffres sur la production aurifère soviétique sont basés sur des estimations, car les données officielles manquent depuis 1927. La troisième place depuis 1937 est au Canada, qui a dépassé les Etats-Unis, tandis que, l'année précédente, c'était l'inverse. Parmi les quatorze pays qui sont les plus importants producteurs d'or se trouvent 7 membres de l'empire britannique qui représentent à eux seuls le 54,2 % de la production mondiale.

Les réserves d'or conservées dans les banques se montent, au début de 1938, à 23.567.000 kilogrammes.

Presque la moitié de l'or se trouve aux Etats-Unis d'Amérique. Les deux autres grandes puissances financières, la Grande-Bretagne et la France, suivent à une grande distance. Ces trois pays possèdent à eux seuls les trois quarts des provisions totales d'or. L'Union soviétique vient ensuite, puis les Pays-Bas, la Suisse et la Belgique. Parmi les grandes puissances, l'Italie et l'Allemagne ne présentent pas de réserve d'or notable, étant donné que, au cours des 5 dernières années, le stock de l'Italie a diminué de 2/3 et celui de l'Allemagne de 5/6.

1.	Etats-Unis	48,1 %
2.	Grande-Bretagne (y compris le fonds d'égalisation des changes)	15,4
	Empire britannique comprenant aussi les Dominions et l'Inde.	18,0
3.	France	9,7
4.	Union soviétique	4,5
5.	Pays-Bas	3,5
6.	Suisse (y compris le fonds d'égalisation)	2,9
7.	Belgique	2,3
8.	Argentine	2,3
9.	Espagne (Barcelone)	1,3
10.	Inde britannique	1,0
11.	Japon	1,0
12.	Suède	0,9
13.	Canada	0,8
14.	Union sud-africaine	0,8

Les assurances en Suisse.

L'Office fédéral vient de publier un intéressant rapport sur les sociétés d'assurance soumises à son contrôle. L'assurance vie constitue la branche d'activité la plus importante des sociétés privées. De 1935 à 1936 le capital global d'assurance a augmenté ici de 4160 à 4226 millions de francs. On constate cependant une certaine diminution des nouvelles assurances au cours de 1936. Le montant total des primes d'assurance de tous genres qu'a payé le peuple suisse en 1936 se monte à la somme fabuleuse de 750 millions de francs dont 372 millions ont été encaissés par les sociétés d'assurance privées.

Correspondance

M. E. B.

Lorsque vous avez un débiteur qui se trouve dans une situation difficile il est de toute importance d'exercer sur lui une surveillance suivie et attentive en intervenant fréquemment auprès de lui durant l'année pour obtenir des versements successifs permettant d'assurer le service régulier de l'intérêt et de l'amortissement de sa dette. Et, puisque votre créance n'est garantie que par une hypothèque second rang, vous devez veiller aussi à ce que des retards ne se présentent pas non plus sur le titre premier rang. C'est pourquoi les Caisses qui sont titulaires de titres hypothécaires second rang feront toujours bien de réclamer périodiquement (par ex. tous les deux ans) *la production de la dernière quittance d'annuité payée sur la dette antérieure.* Le solde restant dû sur cette dernière créance sera annoté au crayon soit sur le titre soit sur le folio respectif du grand-livre.

M. V. L.

Non, la Caisse Raiffeisen n'est pas une institution de bienfaisance ou d'assistance publique. Lorsqu'un débiteur ne peut pas satisfaire à ses engagements il appartient alors à ses cautions, dans le cas que vous exposez à la commune d'origine même, de l'aider en effectuant temporairement pour lui le paiement de tout ou partie des intérêts et des amortissements échus. Les intéressés ont presque toujours un grand avantage à ce que le débiteur puisse maintenir ainsi son exploitation, ce qui lui permettra souvent de se ressaisir, d'améliorer petit à petit sa situation et de reprendre lui-même bientôt le service de sa dette. Si les coobligés ne font par contre rien eux-mêmes pour régulariser la situation, la Caisse n'a alors aucune obligation quelconque ne serait-ce que d'ordre moral à leur égard et elle n'est plus tenue à aucun ménagement vis-à-vis d'eux. Il ne restera alors plus pour elle qu'à dénoncer et à réaliser le compte.

M. E. P.

Lorsque la Caisse a affaire à une hoirie, à un consortage, etc., il est toujours de rigueur que tous les intéressés signent *une procuration en faveur de la personne qui est autorisée à exploiter le compte,* c'est-à-dire d'effectuer les prélèvements, signer valablement les quittances, les biens-trouvés, et tous autres documents éventuels. On peut se procurer de ces formulaires ad hoc de procuration à l'Union (formulaire No 131).

Communications du Bureau de l'Union

Préparatifs pour la clôture annuelle

La fin de l'année approchant à grand pas, MM. les caissiers feront bien de commencer sans trop tarder les travaux préliminaires au bouclement annuel. On peut déjà, en particulier, calculer les intérêts et préparer déjà les différents extraits.

Pour diminuer également le surcroît de travail qui incombe au personnel du Bureau central à la fin de l'année, nous prions MM. les caissiers de commander maintenant déjà les différents formulaires qui leur sont nécessaires à l'occasion du bouclement des comptes annuels.

Emprunts remboursables

Liste de quelques emprunts échus ou appelés au remboursement anticipé durant le mois de novembre 1938.

Dès le 1er novembre 1938 :
Canton de Vaud, 4 ¾ % de 1928,
Ville de Fribourg, 3 ¾ % de 1902,
Ville de Lausanne 3 ½ % de 1902,
Ville de Lausanne, 3 ½ % de 1892,
Crédit Foncier Vaudois, 3 ¾ %, Série E, de 1905,

Dès le 15 novembre 1938 :
Commune de Payerne, 3 ½ % de 1893-1903,

L'intérêt cesse de courir dès la date indiquée.

La Caisse centrale de l'Union se charge de l'encaissement de ces titres.

Développement des Caisses Raiffeisen suisses — 1903 - 1937

Année	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Mouvement Général	Bilan	Carnets d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves
1903	25	1740	6,037,707	1,765,817	2323	675,599	10,581.
1908	94	6637	26,655,990	11,997,106	13483	5,488,940	137.322.
1913	166	11507	50,220,170	27,444,310	29549	12,832,339	474,880.
1918	224	16784	197,354,686	65,864,025	48238	30,237,432	1,125,162.
1923	332	27673	327,678,018	136,394,928	77030	20,066.208	3,079,159.
1928	463	40092	494,979,847	216,023,179	113495	100,092.654	6,128,554.
1933	591	53593	642,397,725	340,707,840	162246	171,459,513	10,225,825.
1934	603	55246	631.466,660	355,736,453	171604	181,259,553	11,159,138.
1935	612	56274	616,037,608	364,067,352	178923	183,398,423	12,162,673.
1936	627	57854	613,636,370	370,404,851	187170	184,806,135	13,162,223
1937	640	59509	665,701,039	389,977,953	196136	195,487,621	14,163,525